



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 68975

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet * souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'avenir des crédits alloués aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Alors que la fixation du cadrage budgétaire est imminente, les associations de jeunesse et d'éducation populaire s'inquiètent d'un manque annoncé de dix à quinze millions d'euros de crédits publics pour soutenir leur action. Si cette perspective devait se confirmer, cela signifierait une baisse de 50 à 100 % des sommes allouées pour les associations nationales et têtes de réseaux ainsi que pour l'action des associations au plan local. C'est donc la viabilité financière et par prolongement la survie même de nombreuses associations qui est en jeu, une situation qui provoque d'autant plus l'incompréhension des acteurs concernés qu'aucun doute ne subsiste quant à leur rôle significatif en faveur des jeunes et de l'accès de tous aux savoirs. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend reconsidérer ces perspectives financières et consolider les crédits destinés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, afin de ne pas pénaliser inutilement celles et ceux qui oeuvrent concrètement et quotidiennement en faveur d'une plus grande cohésion sociale.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la Conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du Conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises, et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. Les acteurs historiques des réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, membres du CNAJEP, continueront ainsi à bénéficier des financements nécessaires au développement de leurs activités. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du CNAJEP, leur ont été récemment présentées, lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68975

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6552

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8045